

---

## **Mesures prises pour assurer la sécurité, la santé et l'hygiène au travail des agents de la CACL**

Avec une grande attention portée au dialogue social, afin d'améliorer les conditions de travail et effectuer un meilleur accompagnement des agents dans leur vie professionnelle des mesures relatives à la sécurité et à l'hygiène au travail ont été prises.

- 1) Lors du CHSCT du 16 décembre 2015 une commission d'enquête pour accident du travail a été validée. La composition de la commission et le fonctionnement ont été approuvés par l'ensemble des membres du CHSCT à l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue le 17 mars 2015.
- 2) Le 25 avril 2016 s'est tenue un CHSCT Global dans lequel le recours à un expert agréé via procédure de marchés publics adaptés a été validé. A l'issue, un groupe de travail s'est rassemblé afin de rédiger le cahier des charges constituant un préalable à la mise en ligne du marché. L'expert retenu devrait être missionné pour une durée maximale de 45 jours. L'intervention serait donc chiffrée à hauteur de 67 000 euros pour la seule mission.
- 3) Une convention a été mise en place avec le Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne (CISTC). L'objectif étant d'assurer la surveillance médicale du personnel ainsi qu'à consacrer du temps à une action en milieu professionnel conformément à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de conseil et prévention dans le domaine de la santé au travail.

Aussi, suite aux incidents survenus sur le réseau, la semaine du 12 octobre 2015, la Présidente a réuni l'ensemble des acteurs de la sécurité sur le territoire de la CACL (Gendarmerie nationale, Police Nationale, Préfecture, Renseignements généraux). Cette réunion de force majeure avait pour objectif de trouver avec les acteurs concernés des solutions pérennes au problème de l'insécurité sur le réseau.

Dans cette logique et dans la continuité de ces réunions un protocole d'accord a été mis en place avec les organisations syndicales, et un certain nombre d'action a été mené :

# COMMUNIQUE DE PRESSE

06/07/2016

- 4) Mise en place d'une adresse mail dédiée avec un interlocuteur dédié « sécurité transport » : [ddsp973-transport@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp973-transport@interieur.gouv.fr)  
L'objectif étant de d'apporter une réponse dans les 48 heures / par la mise en place de patrouille ou intervention.
- 5) Signature d'une convention de coordination relative à la sécurité dans les transports en commun avec l'association de quartier Couleur Guyane spécialisé dans la médiation. Ainsi le 2 novembre 2015, un effectif de 14 agents médiateurs a été déployé sur le réseau aux heures dites de pointes en ciblant les lignes les plus touchées par le phénomène d'insécurité.
- 6) Création d'une cellule de prévention médiation et sécurisation du réseau RCT lord du Comité technique du 18 décembre 2015.
- 7) Validation du principe de mise en place d'un système de communication avec géolocalisation. Ce dernier permettra au conducteur de signaler immédiatement une situation de danger grâce à un boîtier électronique qui envoie un signal et permet de localiser l'agent, le bus et le lieu où a été détecté le danger. La mise en place de cette opération est en cours d'étude mais son coût est déjà chiffré.

Sensible à l'amélioration des conditions de travail des agents de la CACL, la Présidente reste toujours ouverte et disponible aux propositions constructives pour l'évolution de la structure et des services qu'elle met à la disposition de la population du territoire.

## CONTACT PRESSE

**Eric LAFONTAINE**

**Directeur de Cabinet**

**Cabinet de la Présidente de la CACL**

Tél : 0594 28 91 08 / GSM : 0694 20 78 46

Mail: [eric.lafontaine@cacl-guyane.fr](mailto:eric.lafontaine@cacl-guyane.fr)